

|  |
| --- |
| **RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION** |

**ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES**

|  |
| --- |
| **Prestations de déménagements, de manutentions et de destructions diverses pour la Chambre de Commerce et d’Industrie Bordeaux Gironde** |

Date et heure limites de réception des offres :

**Vendredi 19 décembre 2025 à 18h00min**

**Marché public réservé aux structures d’insertion par l’activité économique**

**en application de l’article L2113-12 du Code de la Commande Publique**

**Chambre de Commerce et d'Industrie Bordeaux Gironde**

17 place de la Bourse

33076 BORDEAUX CEDEX

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE | | |
|  | **Objet** | Prestations de déménagements, de manutentions et de destructions diverses pour la Chambre de Commerce et d’Industrie Bordeaux Gironde |
|  | **Mode de passation** | Procédure adaptée ouverte |
|  | **Marché réservé** | Article L2113-12 du Code de la Commande Publique |
|  | **Type de contrat** | Accord-cadre |
|  | **Délai de validité des offres** | 150 jours |
|  | **Forme de groupement** | Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire |
|  | **Variantes** | Sans |
|  | **PSE** | Sans |
|  | **Clauses sociales** | Avec |
|  | **Clauses environnementales** | Avec |
|  | **Durée / Délai** | 12 mois |
|  | **Négociation** | Avec |

**SOMMAIRE**

[1 - Objet et étendue de la consultation 4](#_Toc214289586)

[1.1 - Objet 4](#_Toc214289587)

[1.2 - Mode de passation 4](#_Toc214289588)

[1.3 - Type et forme de contrat 4](#_Toc214289589)

[1.4 - Décomposition de la consultation 4](#_Toc214289590)

[1.5 - Nomenclature 4](#_Toc214289591)

[1.6 - Renouvellement 4](#_Toc214289592)

[2 - Conditions de la consultation 4](#_Toc214289593)

[2.1 - Délai de validité des offres 4](#_Toc214289594)

[2.2 - Forme juridique du groupement 4](#_Toc214289595)

[2.3 - Variantes 5](#_Toc214289596)

[2.4 - Contrats réservés 5](#_Toc214289597)

[3 - Conditions relatives au contrat 5](#_Toc214289598)

[3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 5](#_Toc214289599)

[3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 5](#_Toc214289600)

[3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 5](#_Toc214289601)

[4 - Contenu du dossier de consultation 5](#_Toc214289602)

[5 - Présentation des candidatures et des offres 6](#_Toc214289603)

[5.1 - Documents à produire 6](#_Toc214289604)

[6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 7](#_Toc214289605)

[6.1 - Transmission électronique 7](#_Toc214289606)

[6.2 - Transmission sous support papier 9](#_Toc214289607)

[7 - Examen des candidatures et des offres 9](#_Toc214289608)

[7.1 - Sélection des candidatures 9](#_Toc214289609)

[7.2 - Attribution des accords-cadres 9](#_Toc214289610)

[7.3 - Suite à donner à la consultation 11](#_Toc214289611)

[8 - Renseignements complémentaires 11](#_Toc214289612)

[8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 11](#_Toc214289613)

[8.2 - Procédures de recours 11](#_Toc214289614)

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

**Prestations de déménagements, de manutentions et de destructions diverses pour la Chambre de Commerce et d’Industrie Bordeaux Gironde.**

Lieu(x) d'exécution :

* Chambre de Commerce et d’Industrie de Bordeaux : 17 place de la Bourse, 33000 Bordeaux
* Chambre de Commerce et d’Industrie de Bordeaux : 2/8 place de la Bourse, 33000 Bordeaux
* Bordeaux Palais de la Bourse, 17 place de la Bourse, 33000 Bordeaux
* Délégation de Libourne, 125 avenue Georges Pompidou, 33500 LIBOURNE
* Centre de Formation du Lac, rue René Cassin, 33049 Bordeaux cedex (4 bâtiments)
* Aire de Bordeaux Cestas, autoroute A63, Cestas

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 3° du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : risque de rendre techniquement plus difficile et plus onéreuse l'exécution des prestations.

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

|  |  |
| --- | --- |
| Code principal | Description |
| 63100000-0 | Services de manutention et d'entreposage de cargaisons |
| 75310000-2 | Services de prestations |

## 1.6 - Renouvellement

Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

Courant 2030.

# 2 - Conditions de la consultation

## 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 150 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

## 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

## 2.4 - Contrats réservés

En vertu de l'article L. 2113-12 du Code de la commande publique, ce contrat est réservé aux entreprises adaptées, à des établissements et services d'aide par le travail ou à des structures équivalentes, lorsque plus de 50% des travailleurs concernés sont des personnes handicapées qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales.

Un acheteur ne peut réserver un marché ou un même lot à la fois aux opérateurs économiques qui répondent aux conditions de l'article L. 2113-13-1 du Code de la commande publique et aux opérateurs économiques mentionnés au premier alinéa de l'article L. 2113-14 du même code et qui ne satisfont pas à ces mêmes conditions.

# 3 - Conditions relatives au contrat

## 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

## 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## 3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

# 4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes

- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes

- Le bordereau des prix unitaires (BPU)

- Le détail quantitatif estimatif (DQE)

- Le cadre du mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat

- La déclaration absence conflit d’intérêt et clause anticorruption

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à

partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

# 5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

## 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

**Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :**

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner | Non |
| Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail | Non |
| **Agréments et statuts prouvant que la structure est dédiée à l'insertion par l'activité économique** | Non |
| **Licence de transport intérieur du Ministère de l’Ecologie, du Développement Durable et de l’Energie** | Non |
| La déclaration d’absence de conflit d’intérêt et clause anticorruption | Préconisé |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels | Non |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat :  Expertise locale : connaissance des intervenants du territoire et des contraintes locales. | Non |
| Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de trois ans seront pris en compte. | Non |

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

**Pièces de l'offre :**

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| L'acte d'engagement (AE) et ses annexes dûment complété et signé | Préconisé |
| Le bordereau des prix unitaires (BPU) dûment complété | Non |
| Le détail quantitatif estimatif (DQE) dûment complété et valorisé par application des prix du BPU | Non |
| Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat, avec a minima :   * **Organisation de la prestation** :   Moyens humains et matériels mobilisés, planning ;  Organisation prévue pour le déménagement, la manutention et l’évacuation ;  Respect des délais et capacité à intervenir rapidement ;  Moyens de contrôle déployés pour le contrôle de la qualité des prestations.   * **Méthodologie et sécurité** :   Formation du personnel à la manutention et à la prévention des risques.   * **Impact social et insertion** :   Nombre de personnes en parcours d’insertion mobilisées ;  Modalités d’accompagnement proposé (durée et qualité) et suivi des parcours ;  **Suivi et évaluation de l’impact social** :  Indicateurs de suivi proposés (ex : taux de sortie vers l’emploi durable).  Modalités de reporting et de transparence.   * **Critères environnementaux (si pertinents)**   Gestion des déchets issus de l’évacuation (% revalorisation) ;  Utilisation de véhicules à faible émission (véhicules propres). | Non |

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

# 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

## 6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : http://www.marches-publics.gouv.fr.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces

exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;

- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Non renseigné

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| |  |  |  | | --- | --- | --- | |  |  | **Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite** | |  |  | |  |  | |

## 6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# 7 - Examen des candidatures et des offres

## 7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

|  |  |
| --- | --- |
| Critères | Pondération |
| 1-Prix des prestations, à la lecture du montant du DQE valorisé par application des prix du BPU avec :  DQE 1 : 70%  DQE 2 : 30%  La note obtenue pour les 2 DQE sera pondérée à hauteur de 70% pour obtenir la note relative au critère du prix. | 70.0 |
| 2-Valeur technique, à la lecture du cadre de mémoire technique dûment complété fourni, et réparti comme ci-après :  **Sous-critère 1 : la qualité et adéquation de l’organisation de la prestation, noté sur 12 points;**  **Sous-critère 2 : la qualité et l’adéquation de la méthodologie choisie et de la sécurité, noté sur 4 points;**  **Sous-critère 3: l’impact social et l’insertion, noté sur 10 points;**  **Sous-critère 4 : critères environnementaux, noté sur 4 points.** | 30.0 |

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

**Fourchette de notation du critère valeur technique:**

Note sur 4 points :

1 = offre peu satisfaisante

2 = offre moyenne

3 = offre satisfaisante

4 = offre bonne

Note sur 10 points :

2 = offre faible

4 = offre peu satisfaisante

6 = offre moyenne

8 = offre satisfaisante

10 = bonne

Note sur 12 points :

3 = offre peu satisfaisante

6 = offre moyenne

9 = offre satisfaisante

12 = offre bonne

**Notation du critère prix, à la lecture du montant du DQE dûment complété et valorisé par application des prix du BPU :**

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) \* Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

L'offre ayant le prix le plus bas aura la meilleure note, et les autres seront notés au prorata.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

## 7.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 2 candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

# 8 - Renseignements complémentaires

## 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : http://www.marches-publics.gouv.fr

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

## 8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Bordeaux

9 rue Tastet

33063 BORDEAUX CEDEX

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d’un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Greffe du Tribunal Administratif de Bordeaux

9 rue Tastet

33063 BORDEAUX CEDEX